



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

OBJET :

DE-CDE-23-04-1-2) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MOBILIER POUR DIFFERENTES STRUCTURES COMMUNALES.

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 05 avril 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant que le marché public de fourniture et installation de mobilier pour différentes structures communales arrive à échéance le 05 août 2023, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité des prestations ;

Considérant que la Caisse des écoles a la charge financière des achats du mobilier des accueils de loisirs et des espaces de restauration scolaire, et la Ville a la charge financière du mobilier des écoles, des structures de la petite enfance et du centre de vacances d'Habère-Poche, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour la fourniture et l'installation de mobilier pour différentes structures communales.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente
Signé